



Avis d'appel d'offres 2026-03-PUB **Service de patrouille municipale et de sécurité**

(Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, art. 573)

La Ville de L'Île-Perrot demande des soumissions pour la fourniture d'un service de patrouille municipale sur le territoire de la Ville de L'Île-Perrot pour une durée initiale de douze (12) mois, avec possibilité de renouvellement pour une (1) année additionnelle. Le mandat requiert également la fourniture d'agents de sécurité pour couvrir les besoins en sécurité et divers événements.

Toute personne ou entité intéressée à présenter une offre en réponse à cette demande doit se procurer les documents d'appel d'offres par le biais du système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse seao.gouv.qc.ca. Les documents peuvent être commandés **à partir du 30 mars 2026**, selon les conditions d'utilisation du site.

Pour être recevable, toute soumission doit être déposée, sous pli cacheté, à l'hôtel de ville sis au 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1, **le 16 avril 2026, au plus tard à 11 h** (heure légale du Québec), conformément aux modalités prévues dans les documents d'appels d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ni aucuns frais envers le soumissionnaire.

Fait à L'Île-Perrot, ce 27 mars 2026.

(Original signé)

Tanya Massabni, avocate
Greffière adjointe